

MO-1101.

Surlunettes de protection contre les projections de particules solides

Utilisation :

- Assurent la protection des yeux contre les rayonnements U.V. ainsi que les projections de particules solides lors des opérations sur un ouvrage électrique.
- Ne convient pas pour des opérations de soudure.

Caractéristiques :

- Peuvent se porter sur des lunettes correctrices.

Composition :

- Livrées avec étui souple en microfibre.



Référence	Couleur	Codet Enedis
MO-11010	□	3718120